

Maître François LIEURADE
Huissiers de Justice Associé à la
SELARL LIEURADE

Tél. : 01.34.69.00.42

Fax : 01.34.69.17.31

Email : francois.lieurade@huissier-justice.fr

Etude principale
18 rue Parmentier
95200 SARCELLES

Etude annexe
3 bis avenue de Paris
95290 L'ISLE ADAM



PROCES VERBAL DE
DESCRIPTION
SUR SAISIE IMMOBILIERE

Constat du 23 octobre 2017

Page 1 sur 15

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010



PROCES VERBAL DE CONSTAT

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT
ET LE VINGT TROIS OCTOBRE

A LA REQUETE DU :

La CAISSE DE CREDIT MUTUEL DE L'AULNOYE Société Coopérative à capital variable et à responsabilité statutairement limitée ayant son siège à AULNAY SOUS BOIS (93) 7 bd de Strasbourg immatriculée au RCS de BOBIGNY 785.483.579

Agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux domiciliés en cette qualité audit siège.

Ayant pour avocat Maître Paul BUISSON, BUISSON & ASSOCIES, avocat au Barreau du Val d'Oise, demeurant 29 rue Pierre Butin à PONTOISE (95300) – Tél + 33 01 34 20 15 62 – Fax + 33 01 34 20 15 60, lequel est constitué et occupera sur les poursuites d'expropriation devant le TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE PONTOISE et ses suites,

AGISSANT EN VERTU :

D'un commandement de payer valant saisie immobilière signifié en date du 21 septembre 2017.

LEQUEL EN APPLICATION DE LA LOI M'AUTORISE A L'EFFET DE :

Procéder à la description des droits et biens immobilier, décrits comme suit :

COMMUNE DE GOUSSAINVILLE (VAL D'OISE)

Un pavillon sis 8 rue Parmentier cadastré section AP numéro 263 lieudit « 6 rue Parmentier » pour 6 a 41 ca, comprenant au rez-de-chaussée : entrée, buanderie, cuisine, séjour, une chambre, salle d'eau et wc, à l'étage : trois chambres, dressing, mezzanine, salle de bains et wc, un garage double au sous-sol

Lesdits biens appartenant à Monsieur Steeves DANIEL et Madame Jphtere DANIEL née PIERRETTE suivant acte en date du 8 juin 2011 publié le 21 juillet 2011 2011 P numéro 3996.

**Je, François LIEURADE huissier de justice associé de la SELARL François LIEURADE
titulaire d'un office d'huissier de justice
95200 SARCELLES 18 rue Parmentier, soussigné,**

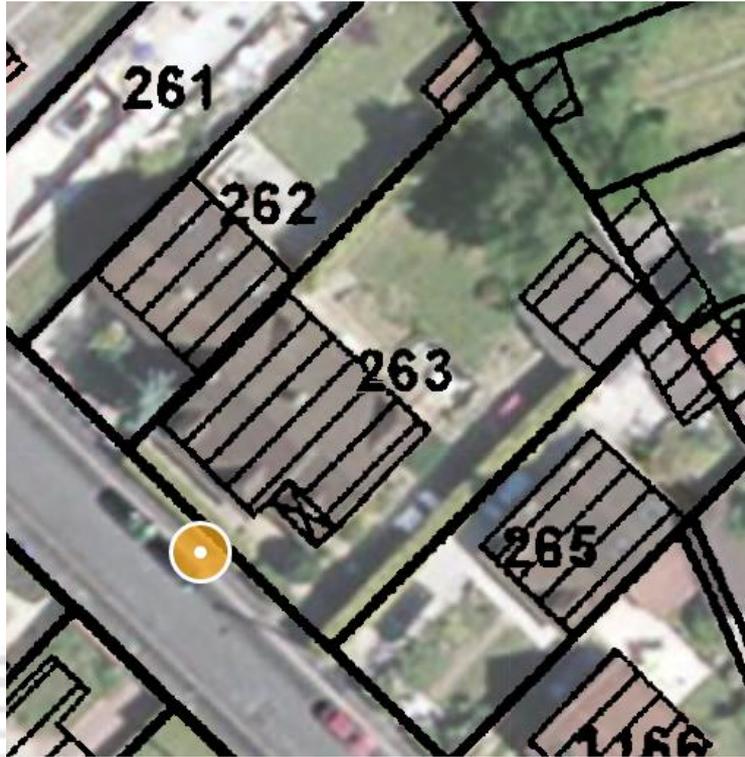
Constat du 23 octobre 2017

Page 2 sur 15

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010



Déférant à cette réquisition, je me suis transporté 8 rue Parmentier à GOUSSAINVILLE (Val d'Oise),



Où étant ce jour sur place à 8 heures 30, assisté de Monsieur Yves QUATREVAUX, serrurier,

J'ai constaté ce qui suit :

CONSTATATIONS

Au moment où j'allais faire procéder à l'ouverture forcée des lieux, Madame Lucile MERRIFIELS, amie de Monsieur Steeve DANIEL se présente à nous.

Après lui avoir indiqué l'objet de ma mission, elle me déclare ne voir aucune objection à son bon déroulement et me précise occuper les lieux avec Monsieur Steeve DANIEL et les enfants de ce dernier.

Elle me précise que le bâtiment arrière est occupé par la mère de Monsieur Steeve DANIEL

Les lieux consistent en :

- un pavillon de facture récente avec toiture de tuiles mécaniques élevé sur deux niveaux,
- et un bâtiment en partie arrière,
- sur un terrain de 641 m² d'après les titres.

Le ravalement est en bon état.

Constat du 23 octobre 2017

Page 3 sur 15

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010



Le jardin d'ornement est en bon état d'entretien, dans laquelle on accède depuis la rue par un portail et un portillon en bon état.



Constat du 23 octobre 2017

Page 4 sur 15

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010





Les lieux sont distribués comme suit :

PAVILLON REZ DE CHAUSSEE

- Une entrée ouvrant sur une salle de séjour/salle à manger :

La porte bois qui permet d'y accéder est en bon état.

Le carrelage du sol et les papiers peints et peintures des murs sont en bon état.

L'équipement comprend :

- Un escalier bois permettant d'accéder au 1^{er} étage.

Constat du 23 octobre 2017

Page 5 sur 15

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010



- Trois baies vitrées double vitrage;
- Trois fenêtres double vitrage;
- Une cheminée ;
- Un réduit.



- **Un WC en porte gauche dans le dégagement d'entrée:**

La porte qui permet d'y accéder est en bon état.

Le carrelage du sol et les papiers peints et peintures des murs sont en bon état.

L'équipement comprend :

- Une cuvette WC.

- **Une cuisine en porte gauche dans le salon :**

La porte qui permet d'y accéder est en bon état.

Constat du 23 octobre 2017

Page 6 sur 15

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010



Le carrelage du sol et des murs et les peintures sont usagés.

L'équipement comprend :

- Une baie double vitrage.
- Une série de placards.
- Un évier en émail muni d'un robinet mélangeur.



- **Un dégagement vers l'arrière ouvrant sur la salle à manger :**

La porte qui permet d'y accéder est en bon état.

Le carrelage du sol et les papiers peints et peintures des murs sont en bon état.

- **Une buanderie :**

La porte qui permet d'y accéder est en bon état.

Le carrelage du sol et les peintures des murs sont usagés.

L'équipement comprend :

- Un débarras ;
- Une chaudière gaz chauffant l'ensemble des lieux ELM LEBLANC;

Constat du 23 octobre 2017

Page 7 sur 15

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010





- Une salle de bains :

La porte qui permet d'y accéder est en bon état.

Le carrelage du sol et les peintures et faïences des murs sont en bon état.

L'équipement comprend :

- Une douche complète ;
- Un lavabo ;
- Une fenêtre.



Constat du 23 octobre 2017

Page 8 sur 15

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010

- **Une chambre :**

Le parquet flottant du sol et les papiers peints et peintures des murs sont en bon état.

L'équipement comprend :

- une baie vitrée double vitrage.

PAVILLON 1^{er} ETAGE



- **Un palier:**

La moquette du sol et les papiers peints et lambris des murs sont en bon état.

L'équipement comprend :

- Trois fenêtres.



Constat du 23 octobre 2017

Page 9 sur 15

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010



- **Une salle de bains :**

La porte qui permet d'y accéder est en bon état.

Le carrelage du sol et les papiers peints et faïences des murs sont en bon état.

L'équipement comprend :

- Une baignoire ;
- Deux lavabos ;
- Une fenêtre.



- **Un WC:**

La porte qui permet d'y accéder est en bon état.

Le carrelage du sol et des murs est en bon état.

L'équipement comprend :

- Une cuvette WC.

- **Une 1^{ère} chambre en porte gauche:**

La porte qui permet d'y accéder est en bon état.

La moquette du sol et les papiers peints et peintures des murs sont en bon état.

Constat du 23 octobre 2017

Page 10 sur 15

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010



L'équipement comprend :

- une fenêtre double vitrage.

- **Une 2^{ème} chambre en 2^{ème} porte gauche:**

La porte qui permet d'y accéder est en bon état.

La moquette du sol et les papiers peints et peintures des murs sont en bon état.

L'équipement comprend :

- une fenêtre double vitrage.



- **Une 3^{ème} chambre en porte face:**

La porte qui permet d'y accéder est en bon état.

La moquette du sol et les papiers peints et peintures des murs sont en bon état.

L'équipement comprend :

- une fenêtre double vitrage.

BATIMENT ARRIERE/REZ DE CHAUSSEE

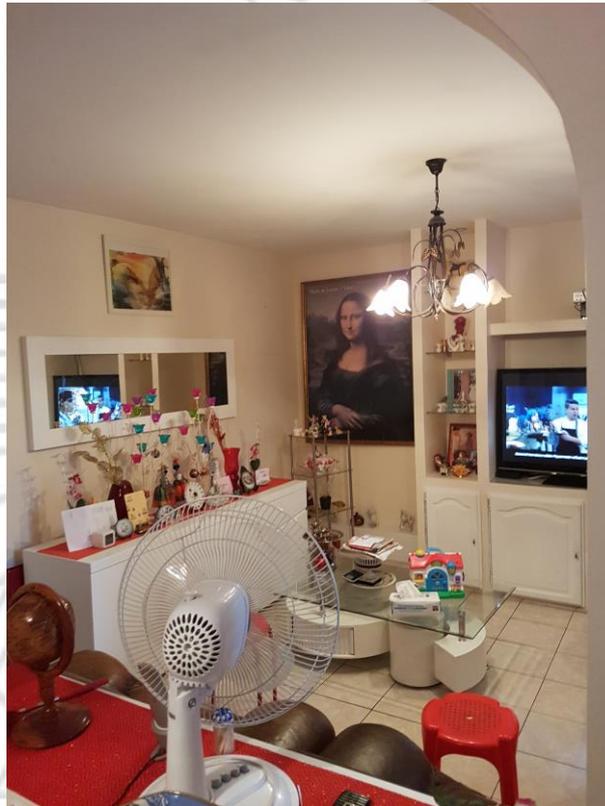
- **Une salle de séjour/salle à manger en entrant:**

La baie vitrée qui permet d'y accéder est en bon état.

Le carrelage du sol et les peintures des murs sont en bon état.

L'équipement comprend :

- une fenêtre double vitrage;



- **Une cuisine en partie gauche dans le salon :**

Le carrelage du sol et les peintures des murs sont en bon état.

L'équipement comprend :

- Une série de placards.
- Un évier en inox muni d'un robinet mélangeur.



BATIMENT ARRIERE/REZ DE CHAUSSEE

Un escalier carrelé permet d'accéder au sous-sol depuis le salon.

- **Un dégagement:**

Le carrelage du sol et les peintures des murs sont en bon état.

- **Une 1^{ère} chambre aveugle:**

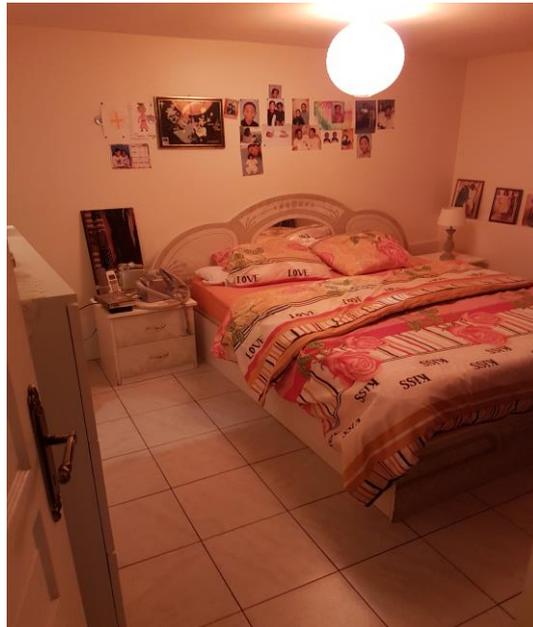
La porte qui permet d'y accéder est en bon état.

La moquette du sol et peintures des murs sont en bon état.

- **Une 2^{ème} chambre aveugle:**

La porte qui permet d'y accéder est en bon état.

Le carrelage du sol et peintures des murs sont en bon état.



- **Une salle de bains aveugle:**

La porte qui permet d'y accéder est en bon état.

Le carrelage du sol et les faïences des murs sont en bon état.

L'équipement comprend :

- Une baignoire complète ;
- Un lavabo ;
- Une fenêtre.
- Une cuvette WC.



Constat du 23 octobre 2017

Page 14 sur 15

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010

- Un WC :

L'ensemble du bâtiment est chauffé électriquement.

Un métrage des lieux est effectué sous mon contrôle par la société CERTIMMO.

***EN FOI DE QUOI, J'AI DRESSE LE PRESENT PROCES VERBAL DE
CONSTAT POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT.***



HUISSIER DE JUSTICE

Constat du 23 octobre 2017

Page 15 sur 15

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010

